



SB/ks

Mutrux, le 15 janvier 2026

EXTRAIT PROCES-VERBAL

Préavis no. 2/12.2025 Révision des statuts SDIS

Lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2025, la Municipalité a prié le Conseil Général d'examiner le préavis municipal no. 2/12.2025.

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, en point 5 d'accepter la demande précitée.

Au vu du préavis précité, le Conseil Général de la commune de Mutrux accepte par votation à la majorité le préavis no. 2/12.2025 concernant la révision des statuts du SDIS.

Le président :

S. Bolens



La secrétaire :

K. Silvani